



AVIS

Objet: Monsieur James Fehily – Construction d'un balcon à une maison d'habitation en zone inondable du cours d'eau «Alzette» à Mersch

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Madame la Ministre de l'Environnement du 15 décembre 2020, réf EAU/AUT/20/0792, concernant la construction d'un balcon à une maison en zone inondable du cours d'eau «Alzette» à Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 30 décembre 2020 au 8 février 2021 inclus.

Mersch, le 29 décembre 2020

le secrétaire,  le bourgmestre,

 